

# **TARIFS DES PRESTATIONS**

# VENTE IMMOBILIÈRE :

Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €.

Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

Vente de garage : Honoraires forfaitaires 1900 Euros TTC, à la charge du vendeur.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCES ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4% TTC.

Au-delà, 3% HT, soit 3,6%TTC.

Facturation minimale 5000 euros HT, soit 6000 euros TTC.

# • PROGRAMMES NEUFS:

Application de barème du promoteur.

# • LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE : 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

# • LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL :

Honoraires à la charge du preneur : 10% HT du loyer de la période triennale payable lors de l'entrée dans les lieux (12%TTC).

Facturation minimale : 5000€ HT.

# MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4% + 3 000 €TTC. Facturation minimale 5 000 Euros TTC.

## MANDAT DE NÉGOCIATION :

Négociation d'un prix de vente (ou de location d'un local à usage professionnel), pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% TTC du prix initial, à la charge du mandant.

## VENTE EN VIAGER :

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

AVIS DE VALEUR ÉCRIT : 180€TTC à la charge du demandeur.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente. Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.



# TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE « CIMM GESTION »

Farifs en vigueur au 01 janvier 2019 (taux de T.V.A. : 20 %) HONORAIRES DE GESTION AN	INLIELS	TTC
HONORAIRES DE GESTION COURANTE	5,80 %	7.00%
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	100000000000000000000000000000000000000	emmes encaissées
HONORAIRES DE GESTION COMPLE		mmes encaissees
HONORAIRES COMPLEMENTAIRES	MENIAMES	
A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de ocataires	50 € / heure	60 € / heure
Disture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	1% HT soit 1,2 % TTC du montant des travaux T.T.C	
	Minimum 60 €	Minimum 72 €
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	F	orfait par lot
	38.33 €	46 €
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83 €	25 €
uivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction,		x d'un montant supérieur à
hangement de distribution, etc)	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% HT soit 6 % TTC du montant des travaux TTC 2% HT soit 2,4 % TTC du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
in cas de Sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises).	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
iulvi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	50 € / heure	60 € / heure
HONORAIRES DE LOCATION	DN	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de redaction du Bail (Pour les locations de locaux regis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de Realisation de l'état des lieux d'entree A la Charge du locataire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m² pou les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL  (POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX REGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE  REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE  A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée	
Contraction and Contraction an	Forfait	
HONORAIRES D'ENTREMISE DE DE NEGOCIATION	166,67 €	200 €
HONORAIRES D'AVENANT AU BAIL	33% du loyer mensuel hors charges	
ASSURANCES		and the second second
GARANTIES LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	% TTC du quittancement annuel	
ack SERENITE : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique,		
étériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Lot d'habitation	
	78.60 € TTC (moins de 250 m²) 131,60 € TTC (plus de 250 m²)	
MULTI RISQUES HABITATION (M.R.H.) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	A partir de 8 € TTC par mois – Sur consultation	
Prestations de base	Prestations optionnelles	

Autres Baux	нт	TTC
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfalt par lot	
	75 €	90 €
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Forfalt par lot	
	75 €	90 €
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, à la charge du preneur	15 %	18 %
	Du quittancement annuel	
Pour les locations saisonnières, A LA CHARGE DU BAILLEUR	25 %	30 %
	Du loyer total charges comprises Période Vacances Scolaires	
	20,83 %	30 %
	Du loyer total charges comprises Hors Période de Vacances scola	